

## OIRA pour les entreprises de Parcs et Jardins

Souvent, la connaissance de la législation et du processus de gestion des risques présents sur les lieux de travail ne sont pas maîtrisés par les petites entreprises.

L'OIRA est un outil en ligne développé par l'EU-OSHA pour aider les PME dans divers secteurs d'activité : le nettoyage, la restauration, la coiffure ....

Pour les entreprises de parcs et jardins, c'est le SPF emploi, travail et concertation sociale qui a mis en place cet outil avec la collaboration des représentants du secteur.

L'objectif de l'OIRA est de permettre :

1. La réalisation d'une analyse des risques ;

Elle permet d'identifier les manquements et les points faibles concernant la sécurité au travail.

2. La mise en place d'un plan de prévention.

Il doit comporter : les mesures de prévention correctives permettant de réduire les risques, les moyens qui y seront consacrés et les délais de mise en place des mesures. Ces mesures prévues dans le plan sont identifiées grâce à l'analyse des risques.

### 1. Réalisation de l'analyse des risques

L'outil est composé de différents modules et sous-modules (organisation de la prévention, machines, ergonomie ...). Chacun contient des énoncés de risques auxquels l'utilisateur ne peut répondre que par oui ou non. Les risques sont décrits par une brève description avec un renvoi vers la législation de référence et d'autres sources d'informations.

Cette analyse n'est pas aussi complète qu'une analyse réalisée par PreventAgri mais elle a l'avantage d'être réalisée par vous-même, à votre rythme.

### 2. Réalisation du plan de prévention

Les hypothèses pour lesquelles « non » a été répondu sont automatiquement évaluées par l'outil et se voient attribuer une priorité : élevée/moyenne/faible.

Ces risques sont ensuite traités dans la section de planification. L'utilisateur reçoit alors une notification, sous une formulation négative.

*Par exemple : "Aucun conseiller de prévention interne n'a été nommé."* Cela signifie qu'il faudrait prendre des mesures pour être en accord avec la législation pour ce risque spécifique.

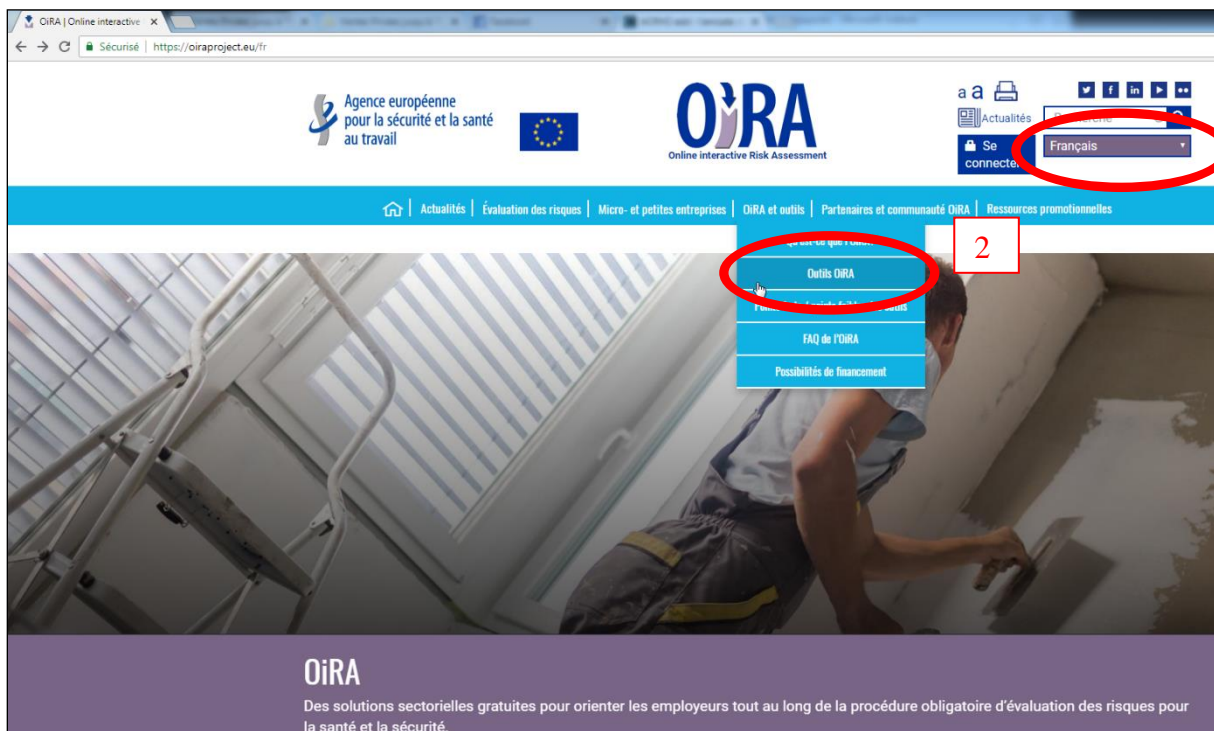
Dans la partie consacrée au plan d'action, une ou plusieurs mesures peuvent alors être mentionnées, avec le délai de mise en place, la personne qui s'en charge et le budget qui y est consacré.

*Par exemple : "monsieur X est désigné conseiller en prévention à partir de ...", "monsieur X suivra une formation de conseiller en prévention durant [période] + [budget]"*

L'utilisateur peut choisir parmi des mesures proposées par l'outil ou proposer lui-même une mesure.

### Comment accéder à l'OIRA P&J

Afin d'accéder à cet outil, vous devez vous rendre sur : <https://oiraproject.eu/fr> et suivre les instructions mentionnées dans les figures suivantes en respectant l'ordre chronologique.



3

Pays ▼

- Belgium (27)
- Bulgaria (40)
- Croatia (35)
- Cyprus (11)
- Czech Republic (12)
- EU level (18)
- Finland (5)
- France (42)
- Greece (17)
- Iceland (6)
- Italy (2)
- Latvia (26)
- Lithuania (24)
- Malta (5)
- Portugal (20)
- Slovenia (22)

01/03/2022 Accédez à l'outil

Agriculture, forestry & fishing Belgium Dutch

Culture ornementale ▼

---

01/03/2022 Accédez à l'outil

Agriculture, forestry & fishing Belgium French

Culture ornementale ▼

4

Pays ▼

- Belgium (2)
- France (4)

Langue ▼

- Français (2)
- Nederlands (2)

Secteur ▼

- Agriculture, forestry & fishing (2)
- Cleaning services (1)
- Construction & maintenance (1)
- Food production & sale (1)
- Generic tools/risk specific (1)
- Hairdressers & beauty salons (1)
- Hotels restaurants catering (1)
- Live Performance (2)

01/03/2022 Accédez à l'outil

Agriculture, forestry & fishing Belgium French

Culture ornementale ▼

---

07/09/2018 Accédez à l'outil

Agriculture, forestry & fishing Belgium French

Parcs et jardins ▼

5

6

Adresse e-mail  
exemple@gmail.com

Mot de passe  
.....

Garder ma session active

**Connexion**

Pas encore de compte ? Veuillez tout d'abord [vous inscrire](#).

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

[En savoir plus sur OIRA](#)

8

7